Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL148-BF

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

****

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mme PERES, M. PERRIN, adjoints, M. CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, PEDEDAUT, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE

Absents avec pouvoir : M. LAPLACE (pouvoir à M. CHALARON), Mmes COUDROY (pouvoir à Mme LOISON), DOMBLIDES (pouvoir à Mme CAZALIS), MM. MELIANDE (pouvoir à M. LARTIGUE), POLLE (pouvoir à M. PEDEDAUT)

Secrétaire de séance : Mme ROUX

---

26 – 148 - ÉTAT SPÉCIAL DE SAINTE-SUZANNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapport présenté par Madame LOISON, maire-adjoint :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2026 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 10 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits d'investissement afin de tenir compte de l'avancement des opérations, des reports de travaux et des besoins complémentaires apparus en cours d'exercice ;

Considérant l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue La Carrère qui enregistre une revalorisation du montant de la participation communale à hauteur de 42 038,37 €.

Vu la saisine du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne en date du 29 septembre 2026,

Vu l'avis défavorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 5 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 5 abstentions (Mmes PIT, LAMAZERE DESTUGUES, MM. BERGES, CRESSON, LAGAHE), décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'État Spécial de Sainte-Suzanne en section d'investissement selon le détail suivant :

Fonction	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
025 Cimetières	21	21316	Mobilier funéraire	+ 1 200,00 €
025 Cimetières	21	2188	Autres matériel	- 1 100,00 €
020 Adm générale	21	21311	Bâtiments publics	- 24 800,00 €
12 Incendie/ secours	21	21568	Matériel incendie	+ 4 950,00 €
212 Écoles	21	21351	Aménagement bâtiments publics	+ 1 550,00 €
212 Écoles	21	21312	Bâtiments scolaires	- 34 450,00 €
281 Cantine	21	2188	Matériel de cuisine	- 20 000,00 €
845 Voirie	204	2041512	Subventions d'équipement CCLO	+ 43 000,00 €
845 Voirie	21	2152	Installations de voirie	+ 1 950,00 €
845 Voirie	21	21538	Autres réseaux	+ 23 200,00 €
847 Annexe voirie	21	2188	Autres	+ 4 500,00 €

Soit un total des mouvements équilibrés, sans incidence sur l'équilibre global de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 064-216404301-20261014-26DEL148-BF

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 octobre 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez



Publiée le